

Information importante concernant votre traitement par valproate ou ses dérivés (Dépakine, Dépakote, Dépamide, Micropakine et génériques)

Votre médecin vous a prescrit un médicament à base de valproate ou de l'un de ses dérivés.

Une étude, demandée aux laboratoires pharmaceutiques concernés dans le cadre de la surveillance européenne de ces médicaments, **suggère une augmentation du risque de troubles du développement mental et/ou moteur chez les enfants dont le père a été traité par valproate ou l'un de ses dérivés dans les trois mois avant la conception.**

Cette étude ne permet pas de tirer des conclusions définitives à ce stade. Des analyses complémentaires ont été demandées par l'Agence européenne du médicament. Dans cette attente, nous vous conseillons d'échanger avec votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous êtes un homme traité par un médicament contenant du valproate ou un de ses dérivés :

- ◆ **N'arrêtez pas votre traitement sans en parler à votre médecin.** L'arrêt de votre traitement vous expose à la réapparition de vos symptômes.
- ◆ **Une méthode de contraception efficace pendant votre traitement** doit être discutée avec votre médecin.
- ◆ **Si vous envisagez d'avoir un enfant, informez-en votre médecin.** Il échangera avec vous sur ce risque potentiel et des éventuelles alternatives thérapeutiques.
- ◆ **Si vous allez avoir un enfant, contactez votre médecin pour lui faire part de vos interrogations.**
- ◆ **Si vous avez déjà un enfant et que vous avez des interrogations sur sa santé, le médecin pourra vous orienter si besoin vers une plateforme de coordination et d'orientation spécialisée (PCO).**
- ◆ **Si vous faites un don de sperme, précisez que vous êtes sous traitement avec le valproate ou l'un de ses dérivés.**

Des informations sur la suite de l'évaluation européenne seront publiées [sur le site de l'ANSM](#).